

Image not found or type unknown



## refus remboursement pompe piscine 220 €

Par **mariedjib**, le **26/08/2009** à **20:07**

j'ai demandé au vendeur une pompe piscine simple et pas chère dans un magasin Cash Piscine. Il m'a vendu une pompe à 220 € en me disant qu'elle était simple. Le mode d'emploi était incompréhensible, et même lui, n'a pas su faire quand j'y suis retourné. J'ai donc décidé de ramener la pompe et de me faire rembourser. Le "patron" a refusé et ne m'a proposé qu'un avoir de 220 € dans son magasin de piscine. Or les produits qu'il vend, je n'en ai pas besoin, surtout pour cette somme.

Que puis-je faire pour me faire rembourser ?